

PRINCIPES D'EDC EN MATIÈRE D'INFLUENCE ET DE RÉPARATION

La [Politique sur les droits de la personne](#) engage EDC à accroître et à utiliser son pouvoir d'influence pour prévenir et gérer les risques liés aux droits de la personne et les atteintes connexes auxquels elle pourrait être associée par l'entremise de ses relations clients, et de faciliter la réparation des éventuelles atteintes. Pour respecter ces obligations dans l'ensemble de ses activités, la Société a établi des principes d'influence et de réparation.

CONTEXTE

Approuvés par l'équipe de la haute direction en décembre 2020, les Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation traduisent nos engagements au titre de notre [Politique sur les droits de la personne](#) à adopter une approche rigoureuse et de gestion de risques à l'ensemble de l'organisation. Ces principes ont été élaborés avec l'aide de Shift, le centre d'expertise par excellence sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, et grâce à l'apport substantiel d'un groupe de travail interne transfonctionnel composé de représentants de divers secteurs d'activité.

OBJET

Les principes en question s'inscrivent dans l'approche d'EDC en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne et vise l'atteinte de résultats bénéfiques pour l'humain et l'environnement. C'est ainsi que, ces dernières années, la Société a considérablement amélioré ses méthodes d'identification et d'évaluation des risques d'ordre environnemental et social et liés avec les droits de la personne. Elle travaille maintenant à rendre plus efficace sa gestion des risques et des problèmes rencontrés dans le cadre de ses transactions et de ses relations clients :

- en prévoyant une approche plus uniforme, robuste et efficace pour ce qui est de prévenir ou d'atténuer les risques et les problèmes environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne;
- en se plaçant en meilleure position pour s'assurer, avant et après coup, qu'il y a réparation des éventuels torts causés;
- en s'assurant que son approche de l'influence et de la réparation entrera en ligne de compte dans ses décisions.

Les éléments suivants de notre approche de gestion des risques liés aux droits de la personne se focalisent sur la dimension d'influence et de réparation :

- la **Politique sur les droits de la personne** d'EDC, en plus d'engagements spécifiques d'influence et de réparation;

- un ensemble de **principes d'influence et de réparation** qui balisent notre démarche et servent de boussole pour orienter tous nos efforts en la matière; et
- une suite d'**outils** qui mettent les principes en pratique et les intègrent aux processus de contrôle préalable et décisionnels d'EDC.

TERMES IMPORTANTS

Pouvoir d'influence : Tout ce qu'EDC pourrait faire pour influencer ses clients ou d'autres parties responsables de façon à prévenir et à gérer les risques et les problèmes d'ordre environnemental, social ou liés aux droits de la personne auxquels EDC serait associée par l'entremise de ses produits ou services.

Réparation : Il s'agit de la reconnaissance du fait que les personnes touchées par des effets défavorables ont un droit de recours, le but étant que la situation initiale soit rétablie. Dans la plupart des cas, le devoir d'EDC est d'user de son influence pour encourager ses clients et les autres parties responsables à prendre les mesures correctrices qui s'imposent vis-à-vis des populations lourdement touchées par leurs activités.

PRINCIPES D'EDC EN MATIÈRE D'INFLUENCE ET DE RÉPARATION

Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux balisent l'approche d'EDC en matière d'influence et de réparation et sont la pierre d'assise de l'intégration des autres principes dans l'organisation.

1. **Une responsabilité partagée.** Chaque employé d'EDC, peu importe sa fonction, a un rôle à jouer pour exercer son influence et encourager la réparation, et ce, dans chacune des unités.
2. **Pour l'ensemble des produits et services.** L'influence et la réparation ont une place dans toutes les sphères d'EDC, quels que soient le produit et le service – bien que l'application du principe doive être modulée selon le secteur.
3. **Tout au long du cycle de la relation ou de la transaction.** Les questions d'influence et de réparation sont pertinentes à chaque étape de la relation ou de la transaction, du premier contact à la toute fin.
4. **Une valeur ajoutée pour les clients.** L'approche d'EDC quant au renforcement et à l'utilisation de l'influence et à l'encouragement de la réparation se veut profitable pour les clients, qui pourront grâce à elle réduire leurs risques et accroître leur présence et leur compétitivité dans une économie mondiale où la responsabilité en affaires prend de l'importance.

Principes opérationnels

Les principes opérationnels orientent la façon dont EDC mettra en œuvre les principes d'influence et de réparation.

5. **Approche fondée sur les risques.** Selon les besoins, EDC renforcera la dimension d'influence et de réparation, et tirera parti de cette dimension dans le cadre des relations ou des transactions présentant des risques plus élevés.
6. **Quête continue de l'amélioration.** EDC est consciente que le renforcement et l'utilisation de l'influence – entre autres pour la réparation – constituent généralement une stratégie à long terme : il faut parfois attendre longtemps avant que les changements dans les pratiques des clients et des tiers permettent réellement de prévenir ou d'atténuer le risque.
7. **Responsabilité.** EDC effectuera une surveillance et une évaluation régulières de l'efficacité des mesures prises pour renforcer et utiliser son influence ou encourager la réparation et rendra compte de ses constats; il s'agira de s'assurer que ces mesures ont été bénéfiques pour les populations ou l'environnement. Si ce n'est pas le cas, EDC sera disposée à revoir son approche et à intensifier ses efforts.
8. **Transparence.** EDC fera preuve de transparence autant que possible quant aux moyens qu'elle prend pour exercer son influence dans un but de prévention et d'atténuation des répercussions environnementales, sociales et liées aux droits de la personne et, en cas de préjudice, pour encourager la réparation, conformément à sa [Politique sur la transparence et la divulgation](#).

Influence

9. **Évaluation de l'influence.** Dans les relations ou les transactions à risque élevé, l'évaluation de l'influence fera partie intégrante du processus de contrôle préalable et constituera un facteur central dans la prise de décisions et les approbations.
10. **Solidité des outils d'influence.** Dans les relations ou les transactions à risque élevé, EDC aura recours à un vaste éventail d'outils d'influence pour prévenir ou atténuer efficacement les risques ou les répercussions.

Réparation

11. **L'importance de la réparation.** Dès que des répercussions graves sont observées, EDC appellera à la réparation pour les parties touchées.
12. **Préparation en vue d'une réparation.** Dans les relations ou les transactions pouvant générer des répercussions graves, EDC aura recours à un vaste éventail d'outils lui permettant de prendre des mesures particulières en vue d'évaluer et de renforcer le niveau de préparation de ses clients ou d'autres parties responsables à offrir une réparation aux parties prenantes touchées.
13. **Des actions adéquates.** Face à des répercussions graves dans une relation ou une transaction, au besoin, EDC évaluera son rôle en lien avec les dommages et la nature de sa responsabilité quant à la réparation, puis prendra les mesures appropriées pour assurer réparation aux parties lésées.